



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-090

Objet : Parking de la Grue

Stationnement interdit (zones délimités par panneaux)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 5 février 2020, présentée par l'entreprise Premys – 17 rue de la Lande – ZAC de la Métairie – BP 65137 – 44351 Guérande pour permettre les travaux de démolition,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, Parking de la Grue, d'interdire le stationnement des véhicules au droit du chantier (sur les zones délimitées par panneaux), à compter du lundi 10 février 2020, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 2 mois),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Parking de la Grue, le stationnement des véhicules sera interdit (sur les zones délimitées par panneaux), à compter du lundi 10 février 2020, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 2 mois).

☞ La zone de stationnement interdit évoluera selon l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : L'entreprise Premys sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 6 février 2020

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/o. Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine